

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

Centre de traitement des déchets du Vallon du Fou



14 novembre 2019



PRÉFECTURE DES
BOUCHES-DU-RHÔNE



Direction régionale
de l'Environnement,
de l'Aménagement
et du Logement
PROVENCE
ALPES-CÔTE D'AZUR

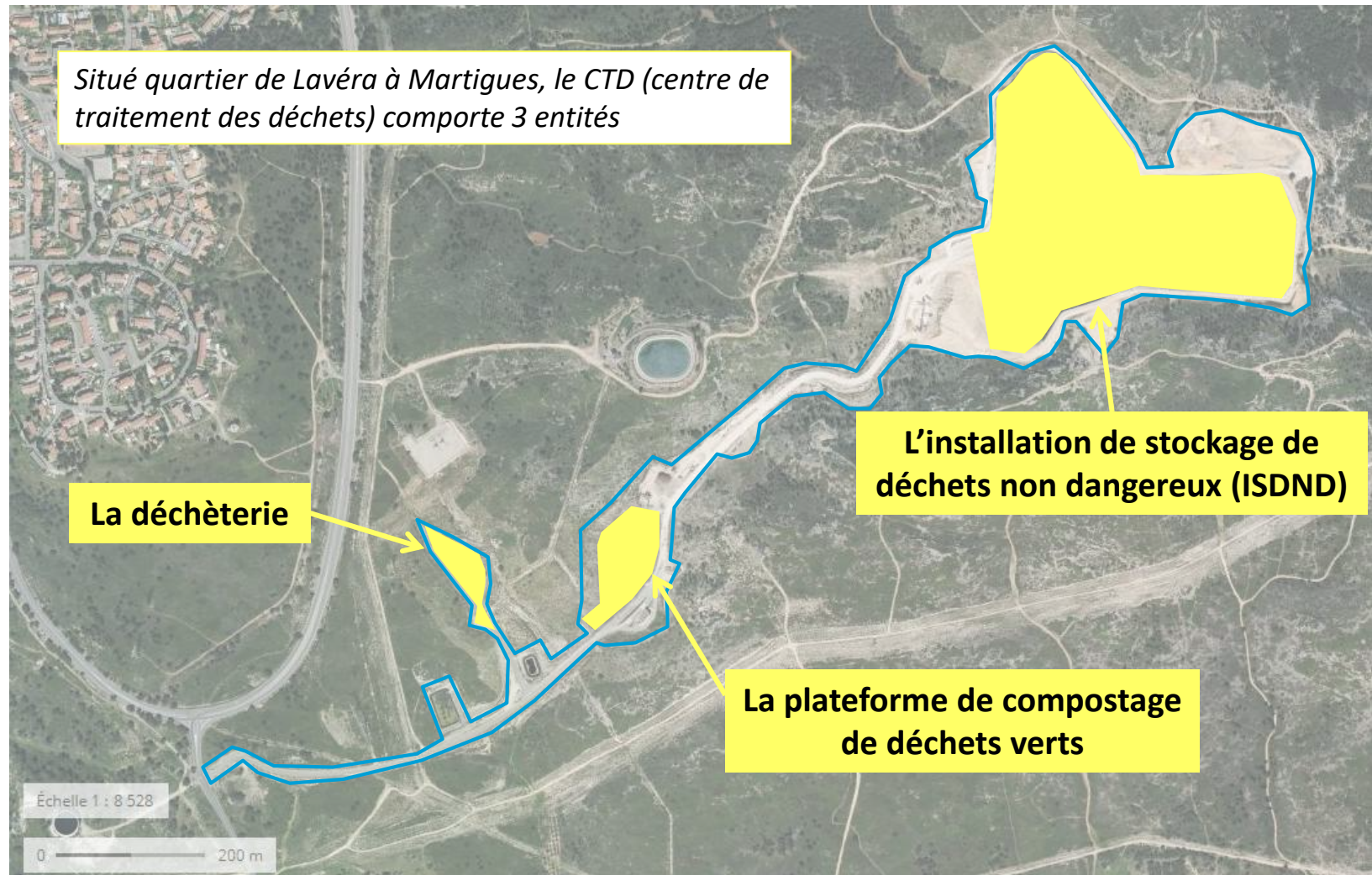
ORDRE DU JOUR

- ✓ mise à jour de l'arrêté préfectoral composant la CSS de l'ISDND sise au lieu-dit "Vallon du Fou" et du règlement intérieur,
- ✓ renouvellement du bureau,
- ✓ approbation du compte-rendu de la CSS du 8 novembre 2018,
- ✓ bilan 2018 et 1^{er} semestre 2019,
- ✓ bilan des inspections DREAL 2018 et 2019,
- ✓ point sur la démarche de gestion aviaire du Centre de Traitement des Déchets du Vallon du Fou,
- ✓ point sur le prétraitement des ordures ménagères et gestion des envols,
- ✓ questions diverses,
- ✓ visite du site.

QUELQUES RAPPELS



Rappels sur le Centre de Traitement des Déchets du Vallon du Fou



Le CTD du Vallon du Fou est géré par le Service Collecte et Traitement des Déchets du Conseil de Territoire (CT6) du Pays de Martigues au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

**CT6 = Martigues, Port-de-Bouc et Saint-Mitre-les-Remparts
= environ 71 000 habitants**

Le Service Collecte et Traitement des déchets assure sur le périmètre du territoire :

- ✓ La collecte des déchets issus des ménages
- ✓ La gestion d'un Centre de transfert à Croix-Sainte (Martigues)
- ✓ La gestion de trois déchèteries dédiées aux particuliers (dont celle du VDF) et d'une déchèterie réservée aux services municipaux
- ✓ La gestion de la plateforme de compostage de déchets verts du VDF
- ✓ L'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du VDF

Le CTD du Vallon du Fou est une

**Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
soumise à autorisation**

Pour laquelle s'appliquent :

- ✓ L'Arrêté Préfectoral d'Autorisation n° 2-2009A du 08 Fév. 2009,
- ✓ L'Arrêté Préfectoral Complémentaire n°353-2009A du 08 Mars 2010, portant sur les rejets de substances dangereuses dans le milieu aquatique.

- Mise à jour de l'arrêté préfectoral composant la CSS de l'ISDND sise au lieu-dit "Vallon du Fou" et du règlement intérieur

- Renouvellement du bureau

- Approbation du compte-rendu de la CSS du 8 novembre 2018



CSS ISDND

Vallon du Fou

Commune de Martigues

UD 13
14/11/2019



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Provence-Alpes-Côte-d'Azur

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

Fonctionnement de la CSS

- AP du 17/10/2019 : Intégration de France Nature Environnement
 - Nécessite une modification de l'art 11 du règlement intérieur :
Les collèges composés de 5 membres : 7 voix chacun soit 35 voix
Le collège composé de 7 membres : 5 voix chacun soit 35 voix
- Approbation du compte rendu de la CSS du 08/11/2018
- Renouvellement du bureau, le cas échéant



Désignation des membres du Bureau

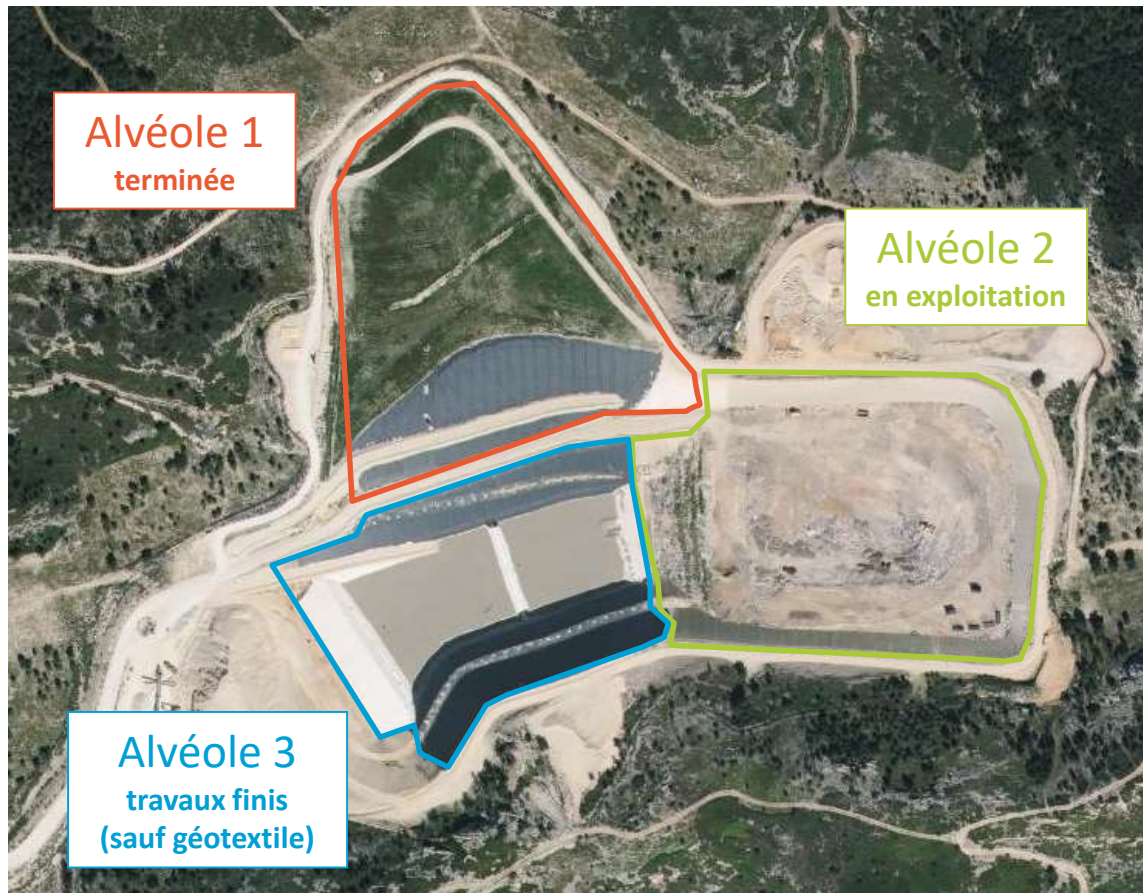
Composition actuelle :

COLLEGE DE L'ADMINISTRATION DE L'ETAT	Madame Sandrine SERRES
COLLEGE DES ELUS	Monsieur Patrick CRAVERO
COLLEGE DES ASSOCIATIONS	Madame Françoise MAZODIER
COLLEGE DES EXPLOITANTS	Monsieur Henri CAMBESSEDES
COLLEGE DES SALARIES	Monsieur Serge PIGNATEL
SECRETAIRE	Madame Alice ATAY

BILAN 2018 ET 1^{ER} SEMESTRE 2019



L'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)



L'ISDND accueille les déchets ménagers et assimilés **ultimes**.

La **quantité annuelle** maximale autorisée est de **70 000 t/an** depuis 2013.

Les déchets sont stockés en couches minces, compactées et recouverts par des matériaux inertes.

La **densité minimale** admise est de **700 kg/m³**.

ISDND – Exploitation de l'alvéole n°2

Entrées 2018 / origine des apports

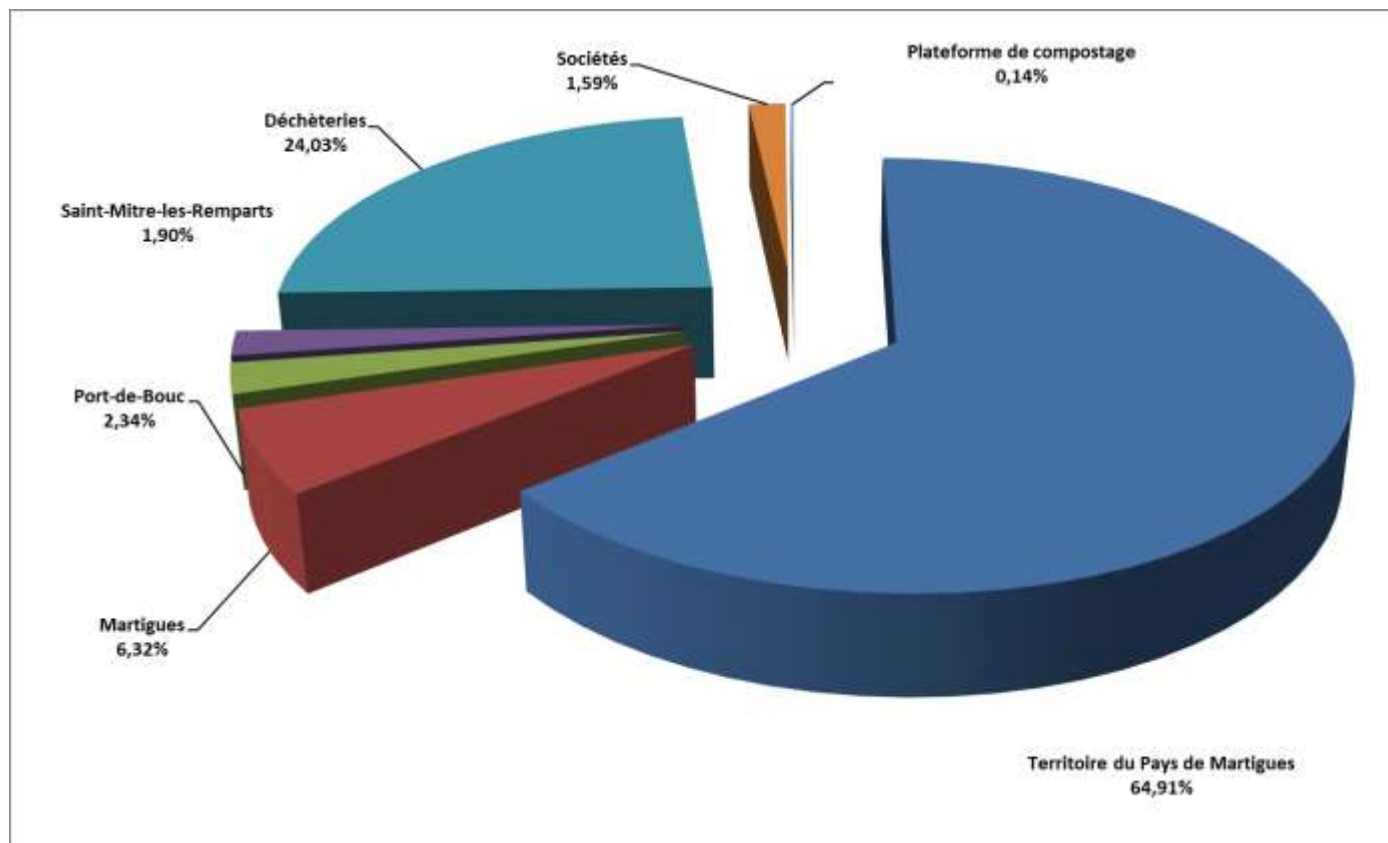
ORIGINE DES DECHETS	Poids (en tonnes)
Territoire du Pays de Martigues	28 788,77
Martigues	2 801,41
Port-de-Bouc	1 037,22
Saint-Mitre-les-Remparts	294,94
Déchèteries	10 658,88
Sociétés	707,14
Plateforme de compostage	63,16
TOTAL DES ENTREES 2018 =	44 352,06

14 520,08 tonnes de matériaux de couverture ont été utilisées en 2018.

Le total stocké en 2018 s'élève à 58 872,14tonnes.

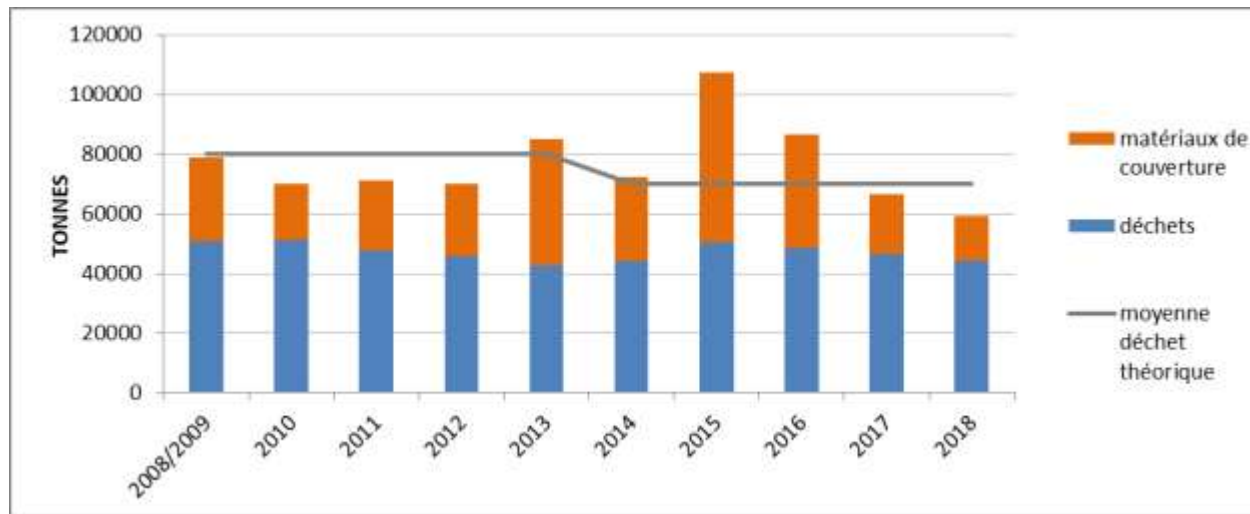
ISDND – Exploitation de l'alvéole n°2

Entrées 2018 / origine des apports



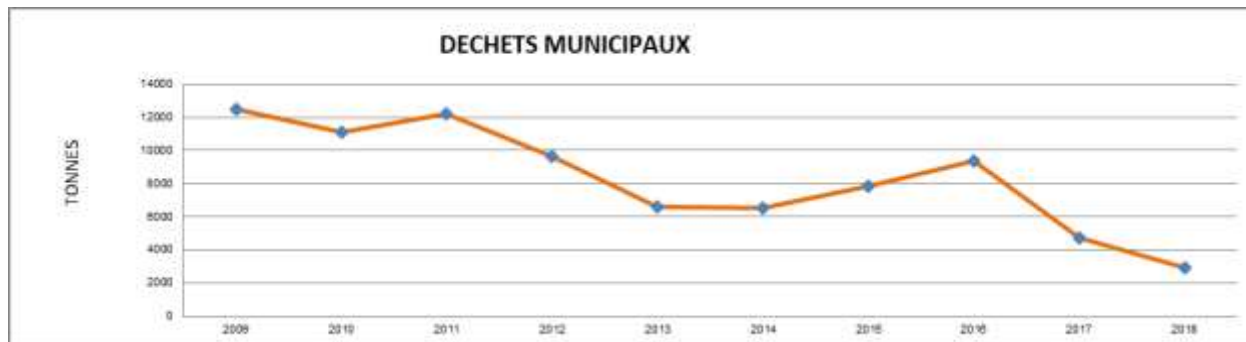
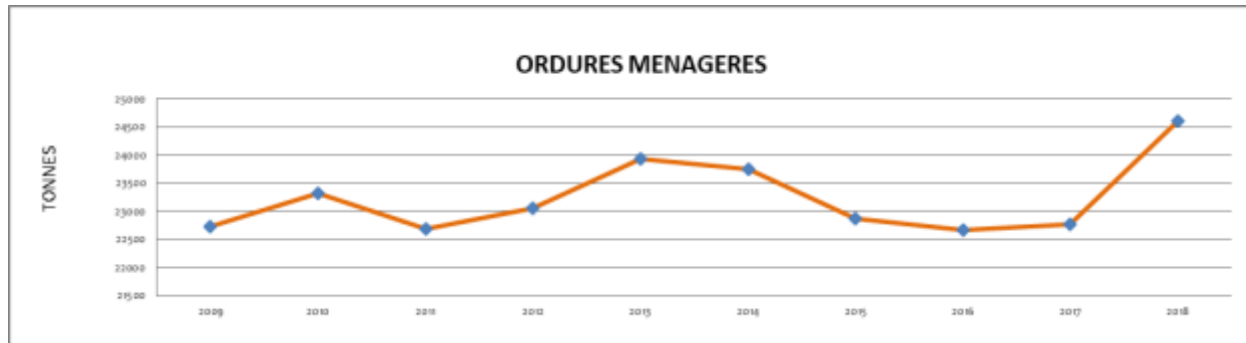
ISDND

Evolution des apports



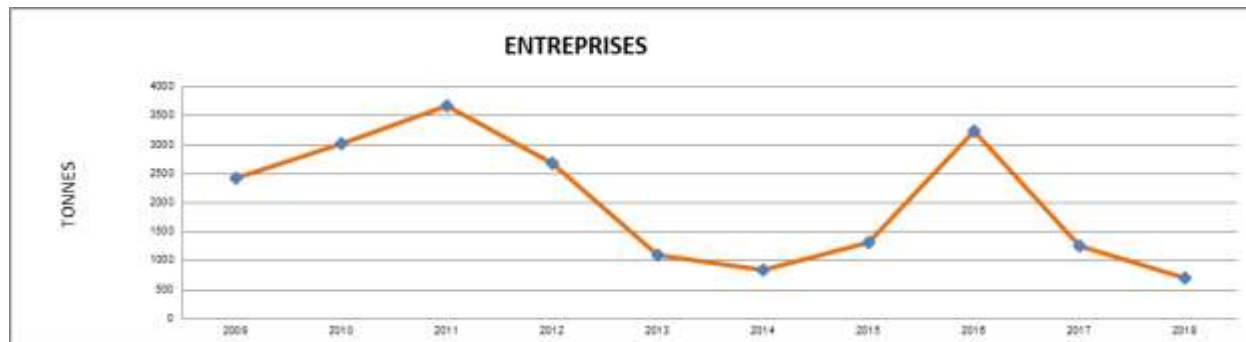
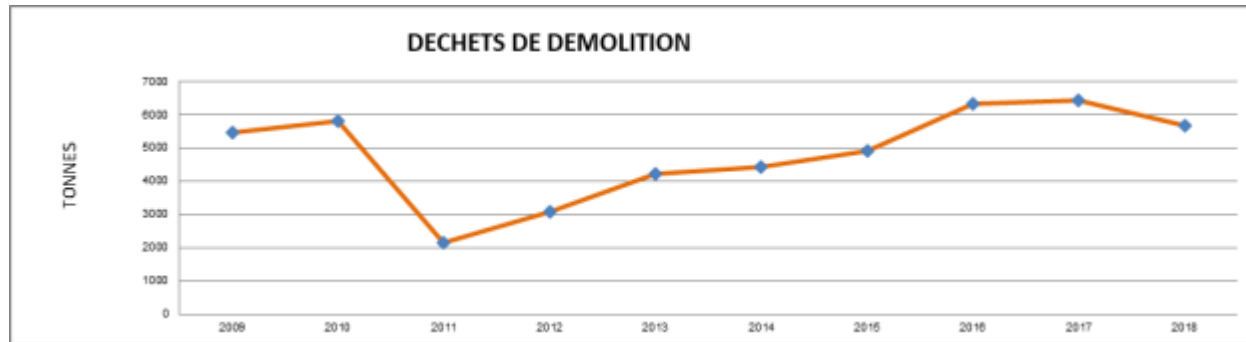
ISDND

Evolution des apports par origines



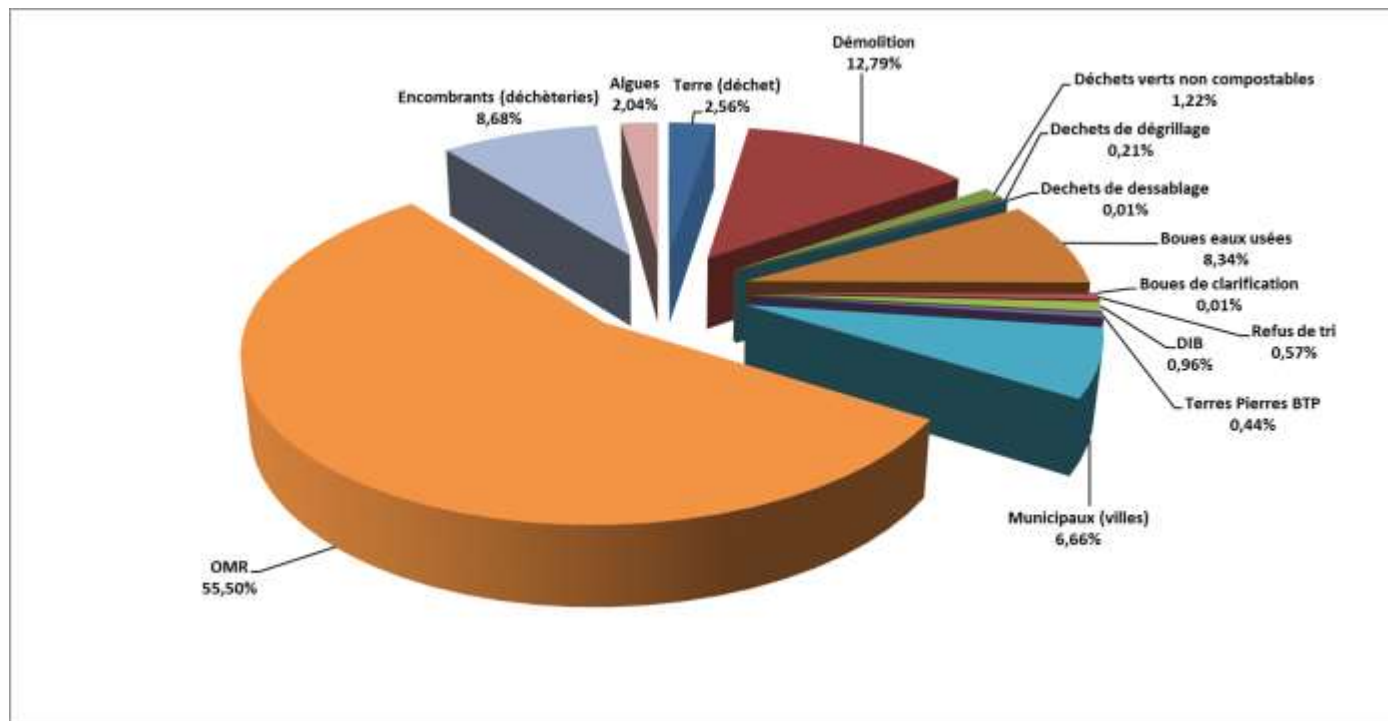
ISDND

Evolution des apports par origines



ISDND

Entrées 2018 / nature de déchets



ISDND

Contrôle topographique et densité

A la date du 27/02/2019 :

(levé topographique réalisé par OPSIA, géomètre expert)

Volume total stocké dans l'alvéole n°2 = **321 619 m³**.

Apport total de déchets + matériaux de couverture
dans l'alvéole n°2 = 305 114 330 kg

Densité alvéole n°2 = 948,68 kg/m³.

(Densité minimale \geq 700 kg/m³)

ISDND

Conclusions

Tant du point de vue du volume, du tonnage que de la densité, l'exploitation de l'ISDND du Vallon du Fou a respecté en 2018 le phasage prévisionnel ainsi que les contraintes d'exploitation imposées.

ISDND – Exploitation de l'alvéole n°2

Bilan 1^{er} semestre 2019

ORIGINE DES DECHETS	Poids (en tonnes)
TERRITOIRE DU PAYS DE MARTIGUES	13 637,72
MARTIGUES	1 086,60
PORT-DE-BOUC	1 029,48
ST MITRE-LES-REMPARTS	147,70
DECHETERIES	4 670,58
SOCIETES	470,40
PLATE-FORME DE COMPOSTAGE	35,76
TOTAL DECHETS ENFOUIS (ALVEOLE n°2)	21 078,24
MATERIAUX RECOUVREMENT (achat + réserve)	9 141,18
TOTAL STOCKE AU 1^{ER} SEMESTRE 2019 (ALVEOLE n°2)	30 219,42

La plateforme de compostage



D'une **superficie de 8000 m²**, dimensionnée pour recevoir **6000 tonnes/an**, elle traite les déchets verts provenant du Territoire du Pays de Martigues.

L'admission et le traitement des déchets sont soumis à deux cahiers des charges régissant la qualité et l'origine des produits entrant ainsi que le process de traitement.

La plateforme de compostage

Entrées 2018

PROVENANCE	POIDS (t)
Territoire du Pays de Martigues	27,25
Martigues	906,37
Port-de-Bouc	251,76
St Mitre-les-Remparts	51,44
Sociétés	194,76
Déchèteries	2431,76
TOTAL ENTREES DECHETS VERTS 2018=	3863,34

La plateforme de compostage

Sorties 2018

COMPOST	Nombre de sorties	POIDS (t)
	184	1247,73

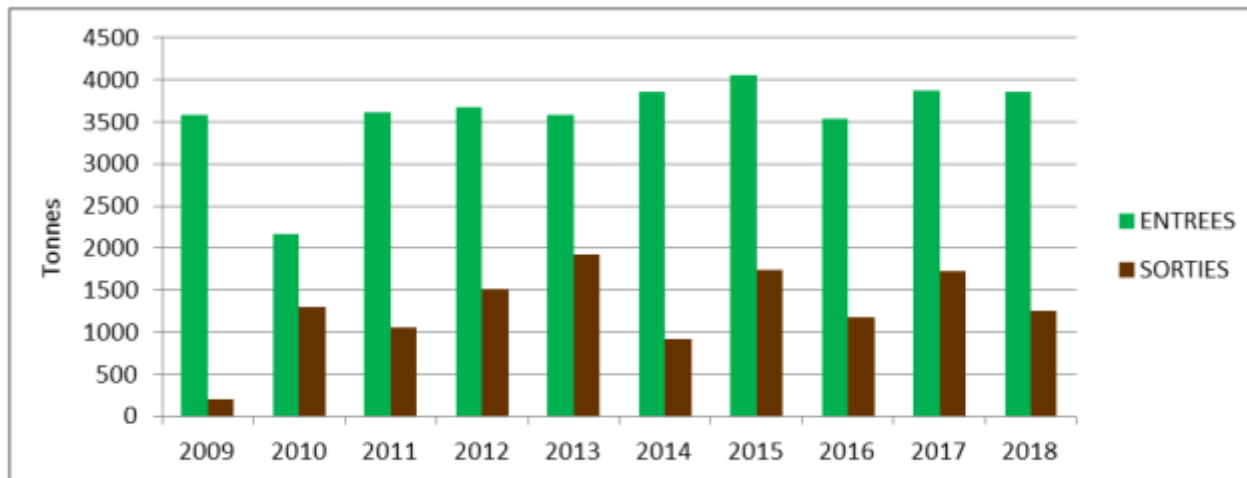
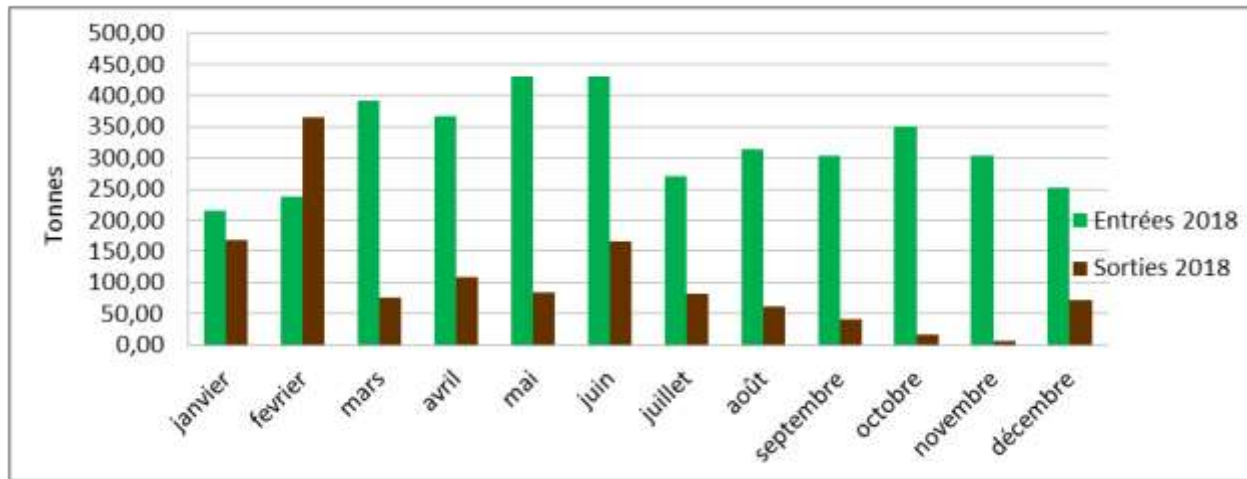
	Nombre de sorties	POIDS
Refus de compostage	26	63,16 t
Compost non conforme	21	109,68 t
TOTAL =	47	172,84 t

DESTINATIONS

Distribution en déchèterie	Services municipaux	Autre (<i>agriculture, associations...</i>)
306,95 t	127,7 t	831,08 t

La plateforme de compostage

Comparatif entrées déchets verts/ sorties compost



La plateforme de compostage

Entrées 1^{er} semestre 2019

Origine des déchets	Poids (en tonnes)
Territoire du Pays de Martigues	1,82
Ville de Martigues	508,46
Ville de Port-de-Bouc	142,50
Ville de Saint-Mitre-les-Remparts	35,14
Déchèteries	1239,96
Sociétés	101,26
TOTAL DES ENTREES 1^{er} sem. 2019 =	2029,14

Analyses réalisées sur le compost

Conformément à l'arrêté du 22 avril 2008 fixant les règles techniques auxquelles doivent satisfaire les installations de compostage, des prélèvements à des fins d'analyse du produit sont réalisés conformément à la norme NF U44-051. Des tests de maturation sont également effectués.

En septembre 2018, les analyses réalisées sur le compost produit (cf. annexe 2) ont révélé une anomalie sur le paramètre entérocoques. Pour information, cette mesure a été commandée à titre informatif (pas d'obligation réglementaire).

Le compost étant mis à la disposition du public, il a été décidé d'éliminer l'ensemble du lot de compost produit, soit 109,68 tonnes.

Les autres résultats obtenus en 2018 font apparaître une bonne qualité de compost tant d'un point de vue bactériologique que pour sa valeur agronomique.



Analyses - Expertises - Formations
Tél 03 89 62 72 30 / Fax 03 89 62 72 49

Aspach le Bas, le 28/09/2018

COMMUNAUTE AGGLO PAYS
MARTIGUES
Règle des Eaux
13691 MARTIGUES CEDEX

Objet : Alerte valeur non conforme au seuil réglementaire

Page 1 / 1

Cher client, chère cliente,
nous vous informons que vos échantillons ci-dessous en cours d'analyse, présentent des valeurs non conformes aux seuils réglementaires.
Nous attirons votre attention sur le fait que ce système d'alerte automatique, mis en place pour vous prévenir au plus tôt, précède la validation scientifique (indispensable à la diffusion des résultats) et n'est donc qu'informatif: ces valeurs doivent être prise avec réserve.

Vos références	Dépassement de seuils	Ref Sedef
Nature : Amendements Organiques & engrais organiques	Entérocoques (par gl : 24000 - Maxi : 10000 npp/g	LAB18-10018 D-11001-13
CAPM.REA.13.1 REA.13.1 COMPOST 2	Entérocoques (par gl : 24000 - Maxi : 10000 npp/g	

Meilleures salutations.

L'équipe SADEF
Sedef Pôle d'Aspach

La déchèterie du Vallon du Fou



Elle dispose de six quais destinés à la réception de déchets divers, de ferrailles, de bois, de déchets verts, de déchets d'ameublement et de gravats.

Une benne sur le quai est destinée aux cartons.

Elle dispose également de conteneurs accueillant : les huiles, les déchets dangereux des ménages, les textiles, les piles, les capsules de café, les lampes, le verre, le papier, les emballages et les DEEE.

La déchèterie propose également un espace dédié à la mise à disposition de compost pour les particuliers.

La déchèterie du Vallon du Fou

Entrées 2018

Total entrées véhicules	25 511
----------------------------	---------------

La déchèterie du Vallon du Fou

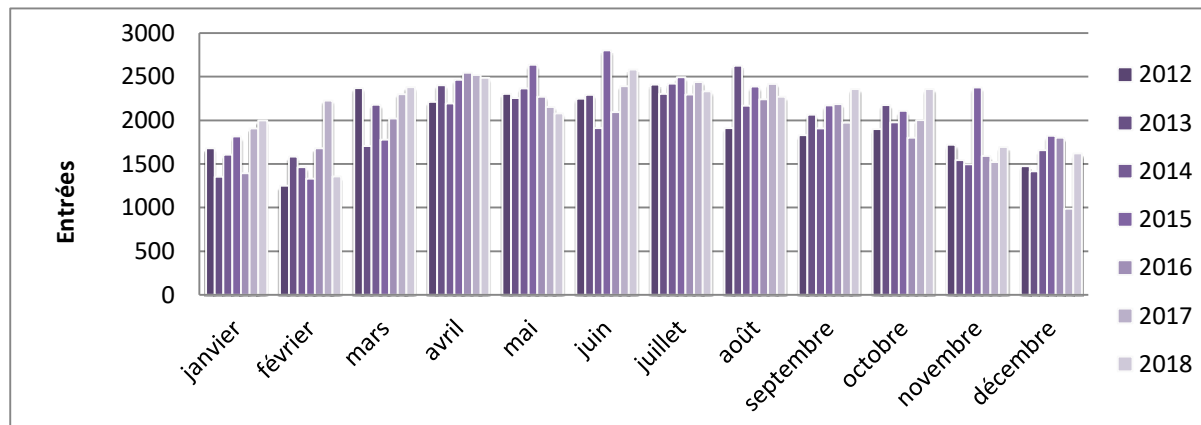
Sorties 2018

SORTIES VALORISATION	POIDS (t)	DESTINATION
Gravats	715,60	ISDND du Vallon du Fou
Encombrants	486,24	ISDND du Vallon du Fou
Déchets végétaux	428,64	Compostage du Vallon du Fou
Bois	105,82	DELTA RECYCLAGE
Carton	27,72	DELTA RECYCLAGE
Ferraille	76,50	DELTA RECYCLAGE
Papier	9,30	DELTA RECYCLAGE
Multi-matériaux	1,19	DELTA RECYCLAGE
DEEE	42,18	TRIADE Rousset
Verre	22,29	Verreries du Languedoc/DELTA RECYCLAGE
DDS (déchets dangereux des ménages)	9,34	SPUR ENVIRONNEMENT
Huiles minérales	4,92	SPUR ENVIRONNEMENT
Huiles végétales	0,30	ECOGRAS
Piles	0,81	COREPILE
Textile	6,36	ECOTEXTILE
Lampes	0,25	RECYLUM
Dosettes café	1,19	Nespresso/SUEZ ENVIRONNEMENT
Cartouches à encre	0,07	COLLECTORS
Déchet d'ameublement	132,70	ECOMOBILIER
TOTAL =	2 071,42 t	

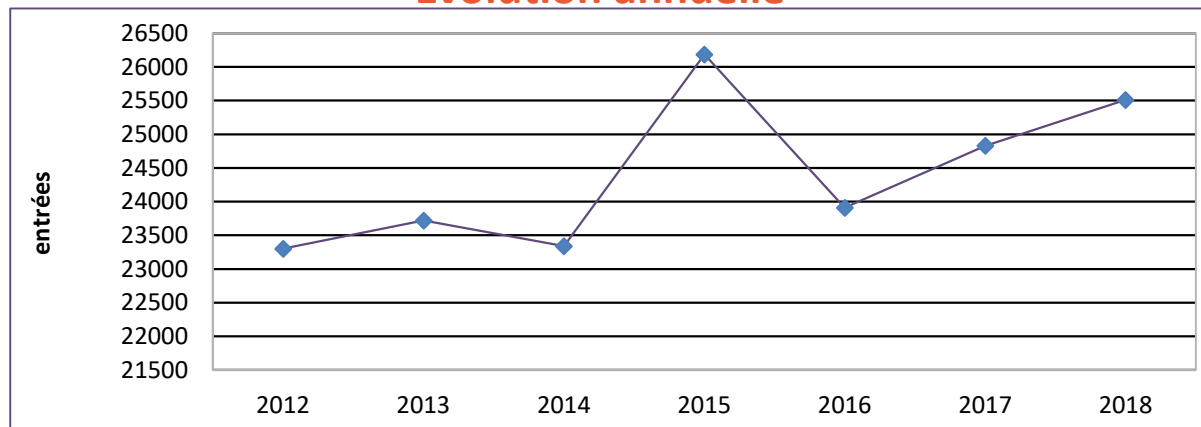
La déchèterie du Vallon du Fou

Comparatif entrées de 2009 à 2018

Evolution mensuelle

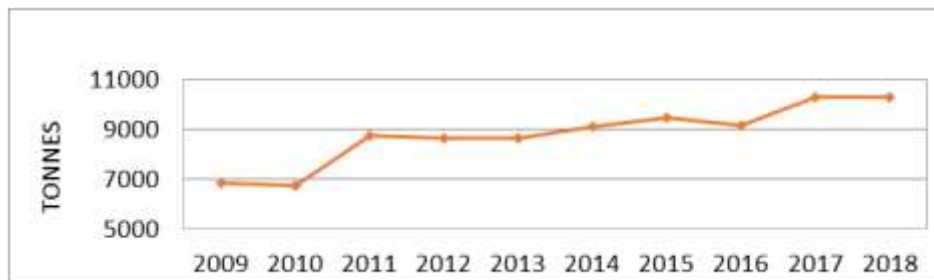


Evolution annuelle

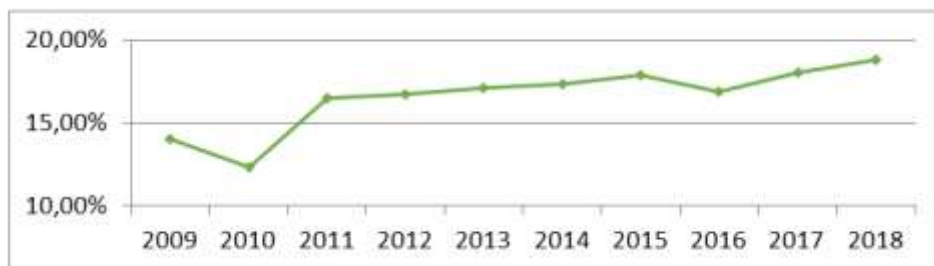


Valorisation des déchets 2018 sur l'ensemble du Territoire

Evolution annuelle de la valorisation



Evolution annuelle du taux de valorisation



FLUX	QUANTITES 2018 (t)
BOIS	904,09
CARTON	291,88
FERRAILLE	509,36
EMR (<i>emballages ménagers</i>)	478,61
ACIER	40,15
ALUMINIUM	11,98
E.L.A. (<i>briques alimentaires</i>)	14,66
PLASTIQUE	134,63
JRM (<i>journaux, revues, magazines</i>)	939,80
VERRE	944,85
HUILE MINERALE	22,08
HUILE VEGETALE	2,56
DECHETS D'AMEUBLEMENT	1548,31
PILES	3,07
LAMPES	1,67
DEEE	337,43
DDS (<i>déchets dangereux spéciaux</i>)	48,32
DOSETTES CAFE	5,39
CARTOUCHES D'ENCRE	0,43
TEXTILE	122,62
CONTENEURS PLASTIQUES	6,42
POLYSTYRENE	1,68
BOUTEILLES DE GAZ	14,84
PNEUS	22,91
EXTINCTEURS	2,17
DECHETS VERTS	3863,34
TOTAL =	10 273,25 t

Contrôles et analyses



Toutes les analyses présentées ont été réalisées par des laboratoires agréés indépendants :

- ✓ lixiviats issus de l'ISDND,
- ✓ eaux souterraines
- ✓ eaux pluviales,
- ✓ biogaz.

Contrôles et analyses

Lixiviats issus de l'ISDND

L'auto-surveillance mise en place sur les lixiviats et notamment sur le paramètre AOX a mis en évidence une fluctuation des teneurs en AOX autour de la valeur limite, de la même manière qu'en 2016 et 2017.

Un dépassement éventuel de la conformité pour les AOX dissous n'a aucune incidence sur le fonctionnement de la station d'épuration de Martigues qui est le système de traitement final des lixiviats du Vallon du Fou, ainsi que sur son milieu récepteur (canal de Caronte).

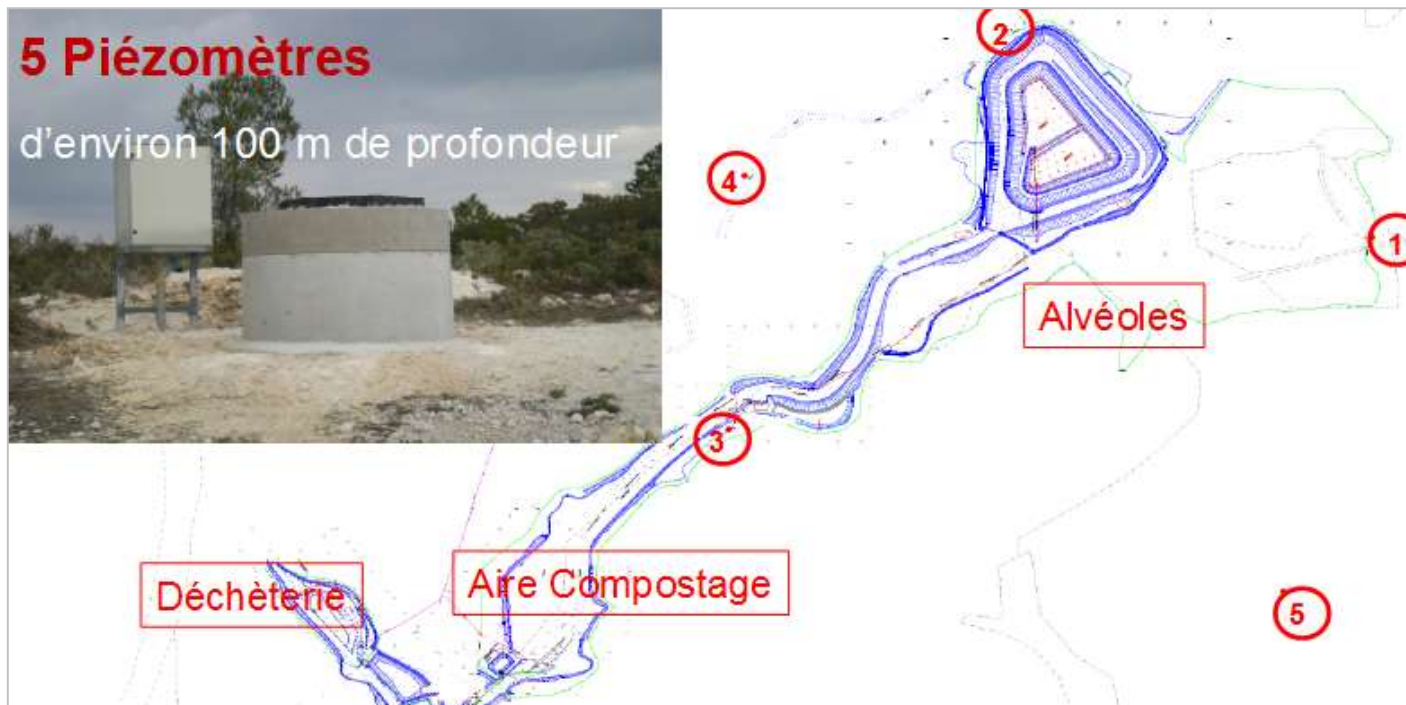
Cependant, face à la récurrence des dépassements de la valeur limite pour les AOX, le Territoire du Pays de Martigues a lancé **une étude d'essais en laboratoire** pour évaluer la pertinence de la mise en place d'un **système de prétraitement**.

Ces essais ont permis de **mettre en évidence l'efficacité d'une injection de barbotine de charbon actif** sur l'abattement des AOX contenus dans les lixiviats. Cette étape sera complétée par une phase de décantation qui permettra de piéger les paramètres en dépassement comme l'arsenic. Il sera nécessaire d'équiper, en amont de la mesure de débit, une unité d'injection de barbotine, puis une fosse toutes eaux pour piéger les décantats.

Ce dispositif sera installé fin 2019.

Contrôles et analyses

Eaux souterraines



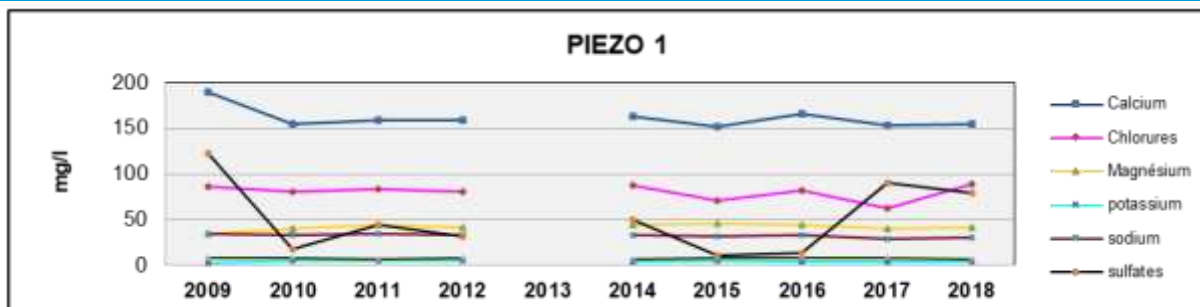
Cinq piézomètres disposés tout autour de l'installation permettent la surveillance continue de la nappe phréatique.

Le bilan des mesures et analyses effectuées **en 2018** montrent, que **la nappe n'est pas impactée par le fonctionnement du centre de traitement des déchets.**

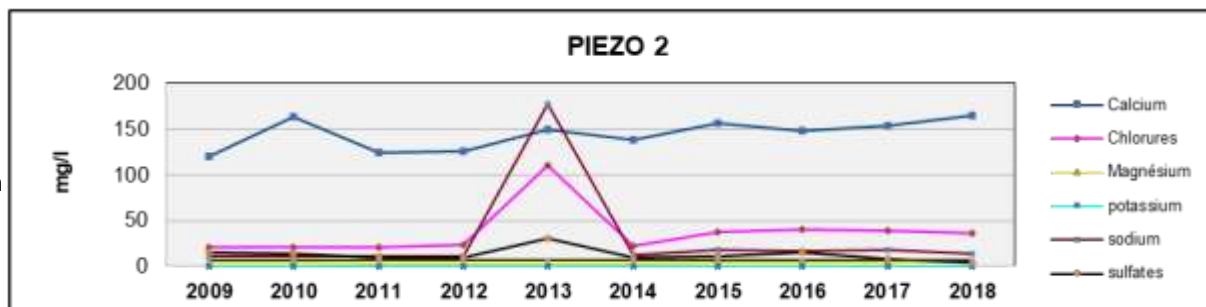
Contrôles et analyses

Eaux souterraines

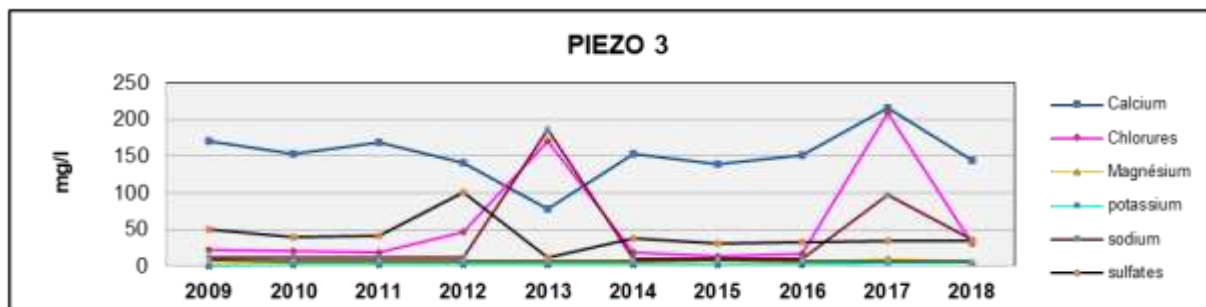
PIEZO n°1
 Altitude = 135 m
 Profondeur = 135 m



PIEZO n°2
 Altitude = 130 m
 Profondeur = 130 m

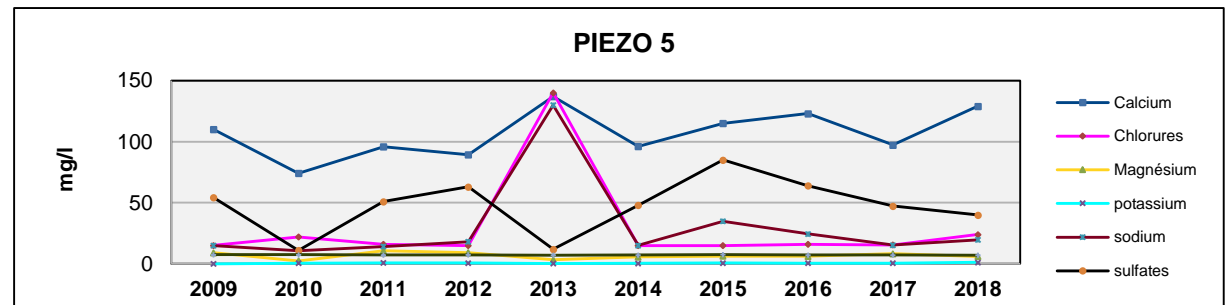
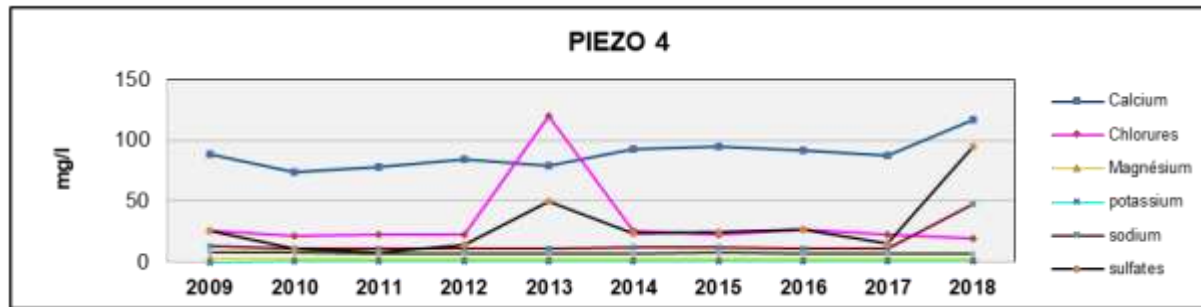


PIEZO n°3
 Altitude = 90 m
 Profondeur = 90 m



Contrôles et analyses

Eaux souterraines



Contrôles et analyses

Biogaz

Le système de captage et traitement du biogaz a été installé au 4^{ème} trimestre 2015 dès la fin d'exploitation de l'alvéole n°1 et pendant sa réhabilitation. La torchère et le réseau sont contrôlés en interne chaque mois afin de mesurer le débit du biogaz, la qualité de ses constituants et l'état du réseau.

Ce même contrôle est effectué tous les trimestres par un organisme agréé.

Une fois par an, un autre organisme, lui aussi agréé, effectue un contrôle des rejets atmosphériques de la torchère.

Contrôles et analyses

Biogaz

Les résultats en 2018 ont fait apparaître un dépassement de valeur limite sur le paramètre SO₂. Par ailleurs, il a été constaté plusieurs anomalies de température de flamme au cours de l'année 2018. Des investigations ont été menées pour identifier l'origine de ce dysfonctionnement. Lorsque cela a été possible, les réparations et/ou réglages de réseaux ont été réalisés en interne. Dans les autres cas, le Territoire du Pays de Martigues a eu recours à l'intervention d'une société spécialisée.

↳ **Un nouveau contrôle des émissions atmosphériques a été réalisé en juillet 2019. Les résultats d'analyses font toujours apparaître un dépassement de VLE pour le paramètre SO₂ malgré les réglages effectués sur le réseau. Le territoire du pays de Martigues a commandé l'installation d'un prétraitement du biogaz par filtration sur charbon actif. Ce dispositif sera installé d'ici fin 2019.**

BILAN DES INSPECTIONS DREAL

DEPUIS LE 08/11/2018



Visites d'inspection

depuis le 08/11/2018

- Inspection du 14 juin 2019
 - Thématiques abordées : admission des boues de la STEP de Martigues, gestion du biogaz, prévention du risque incendie
 - 8 non-conformités
- Inspection inopinée du 09/09/2019 (en marge du contrôle inopiné des rejets aqueux) : nuisances (odeurs, envols), registre des admissions
 - Pas de non-conformité



Contrôles inopinés

- Contrôles inopinés des rejets aqueux (lixiviats)
 - Prélèvement réalisé le 24/10/2018 (24h)
 - 5 paramètres en dépassement

- Contrôles inopinés des rejets aqueux (lixiviats)
 - Prélèvement réalisé le 09/09/2019 (24h)



**POINT SUR LA DÉMARCHE
DE GESTION AVIAIRE
DU CENTRE DE
TRAITEMENT DES DÉCHETS
DU VALLON DU FOU**

Intervention de Monsieur Patrice LECANNELIE
AVI'AIR CONSULTING



La colonisation aviaire

Pour la quasi-totalité des oiseaux dit « opportunistes », c'est-à-dire capables de s'adapter facilement au milieu naturel et humain, il est indispensable de réunir au minimum 3 attraits sur un même lieu afin de démarrer sa colonisation. Un quatrième attrait serait un plus mais n'est pas essentiel dans la décision de s'attribuer un lieu favorable à l'espèce.

HABITAT : Espace naturel, structures, architecture capable d'accueillir bon nombre d'oiseaux opportunistes.

NOURRITURE :
proximité de cultures,
centre de traitement de
déchets, étang, plan
d'eau.



ABREUVOIR : lieu artificiel ou naturel permettant aux oiseaux de s'abreuver dans un rayon d'action proche. Bassin pompier, étang, bassin de rétention des eaux de pluie, flaques d'eau stagnantes sur les toitures ou au sol.

REPRODUCTION ET SECURITE :
Partie subsidiaire de la colonisation si les lieux sont favorables en fonction de l'oiseau et de ses besoins. Le manque de présence humaine est un facteur décisif.

L'effarouchement aviaire

Définition :

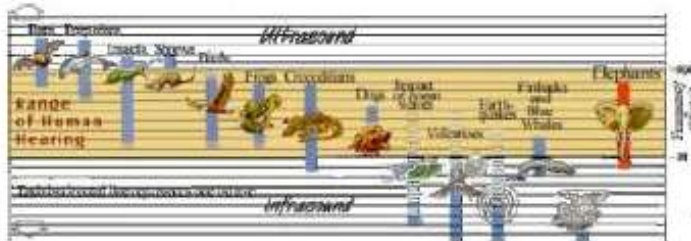
L'effarouchement aviaire est la mise en place de moyens adéquats permettant d'agir sur l'espace régulièrement colonisé par les oiseaux. Il existe plusieurs solutions d'effarouchement telles que l'acoustique, le pyrotechnique, le laser, la fauconnerie, etc...

L'effarouchement est donc l'une des méthodes permettant de stresser visuellement ou acoustiquement l'oiseau en ayant pour but final de rendre les lieux « hostiles » à celui-ci.

La majorité des oiseaux aiment les lieux calmes et sécurisés, c'est en le rendant inhospitalier que les oiseaux désertent l'endroit colonisé.

Les oiseaux possèdent deux sens très aigus :

- Le plus pointu est la vue : les Goélands et Mouettes possèdent une excellente vision et repèrent très facilement le moindre danger, proie, etc.
- Le deuxième est l'ouïe : possédant quasiment la même ouïe que les humains, les laridés n'entendent ni les ultrasons ni les infrasons.



L'effarouchement des oiseaux va donc exploiter ces deux sens, et pour éviter toute accoutumance, les utiliser simultanément de temps à autre. Tout comme chez l'être humain, la notion du danger chez les oiseaux passe par la vue d'une menace, ou par l'audition de celle-ci, aussitôt confirmée par l'identification visuelle. Nous avons donc ici la base essentielle pour agir sur l'environnement aviaire.

Les oiseaux dépendent de leurs sens pour survivre. Les oiseaux possèdent les mêmes sens que les êtres humains – La VUE, L'OUÏE, LE TOUCHER, LE GOUT et L'ODORAT. Chaque espèce utilise ses propres sens en fonction de sa nature et de son mode de vie. Mais les oiseaux ont deux sens plus acérés et développés que les autres : LA VUE et L'OUÏE.

Méthodologie d'effarouchement mise en place au Vallon du Fou

EFFAROUCHEMENT PYROTECHNIQUE + EFFAROUCHEMENT ACCOUSTIQUE

L'utilisation d'un pistolet lanceur de fusées crépitantes ou détonantes est essentiel en complément de l'utilisation des effaroucheurs.

Elle permet d'agir régulièrement sur les deux sens les plus aigus des oiseaux grâce à l'addition des deux méthodes. Les niveaux de stress vont automatiquement s'additionner par le biais d'une seule action combinée.

Conclusion de cette méthodologie d'effarouchement:

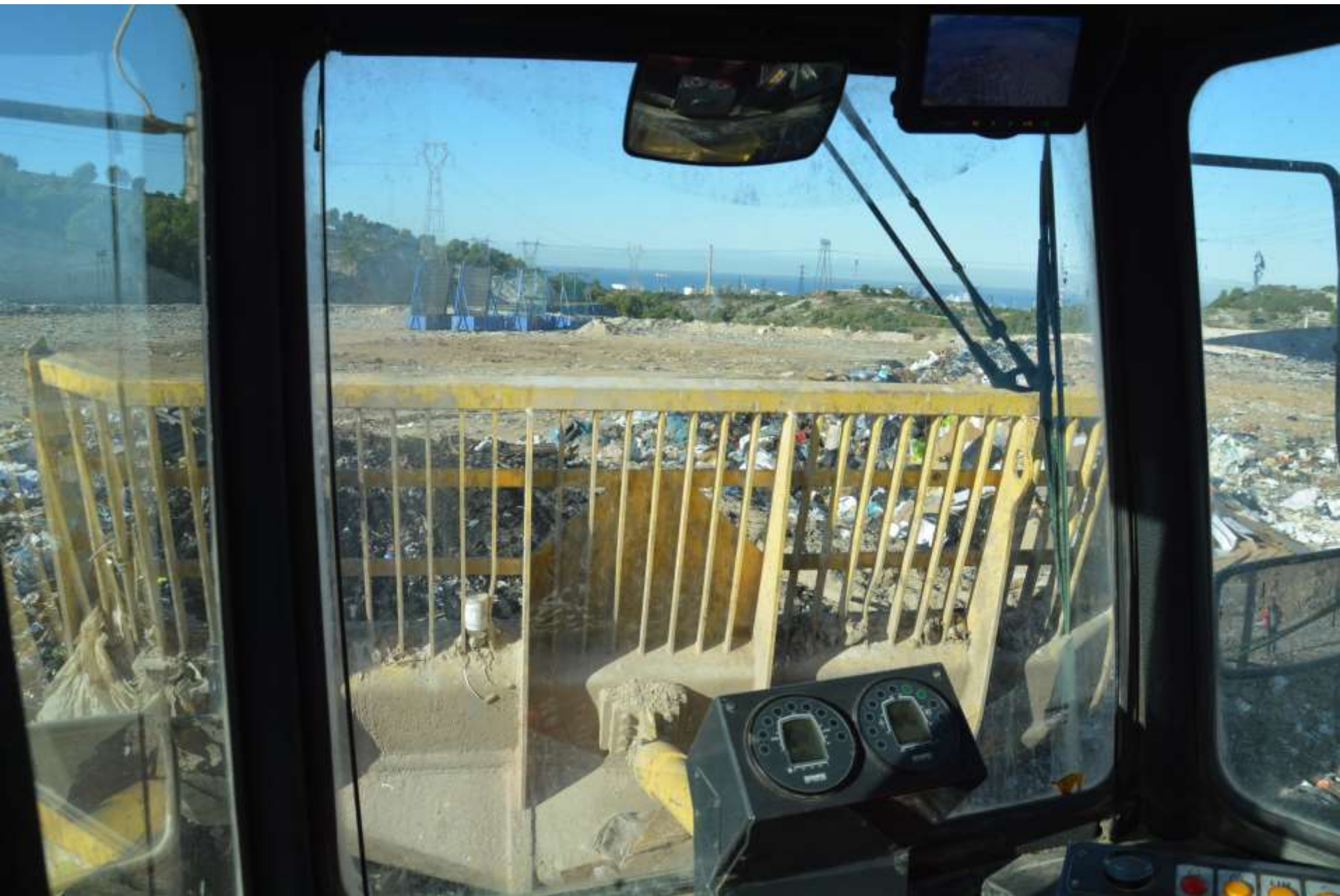
Cette méthodologie d'effarouchement a été mise au point et testée par AVI'AIR Consulting au sein du Vallon du Fou depuis 2011. Grâce à son expérience en péril aviaire aéroportuaire et son expérience terrain, cette technique a été testée dans certains CSDU et mise en place sur celui de Valensole dans les Alpes de Haute Provence. Les résultats ont été rapides et les populations de Mouettes, Goélands et Milans Noirs qui étaient présentes n'ont plus eu accès aux déchets lors des livraisons par bennes. La pression constante s'est révélée efficace grâce au matériel et au personnel formé qui a su s'adapter dans ses méthodes d'effarouchement. Elle a permis une réduction notable de population aviaire d'un facteur minimum de 10.

En fonction des pics d'activité de l'oiseau et de son comportement, il est important d'organiser selon son propre jugement des campagnes intenses de stress sur l'ISDND. Ces actions viseront à changer l'effarouchement « linéaire ».











Planning des interventions 2019

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
MA 1	VE 1	VE 1	LU 1	ME 1	SA 1
ME 2	SA 7	SA 7	MA 2	JE 2	DI 7
JE 3	DI 3	DI 3	ME 3	VE 3	LU 8
VE 4	LU 4	LU 4	JE 4	SA 4	MA 4
SA 5	MA 5	MA 5	VE 5	DI 5	ME 5
DI 6	ME 6	ME 6	SA 6	LU 6	JE 6
LU 7	JE 7	JE 7	DI 7	MA 7	VE 7
MA 8	VE 8	VE 8	LU 8	ME 8	SA 8
ME 9	SA 9	SA 9	MA 9	JE 9	DI 9
JE 10	DI 10	DI 10	ME 10	VE 10	LU 10
VE 11	LU 11	LU 11	JE 11	SA 11	MA 11
SA 12	MA 12	MA 12	VE 12	DI 12	ME 12
DI 13	ME 13	ME 13	SA 13	LU 13	JE 13
LU 14	JE 14	JE 14	DI 14	MA 14	VE 14
MA 15	VE 15	VE 15	LU 15	ME 15	SA 15
ME 16	SA 16	SA 16	MA 16	JE 16	DI 16
JE 17	DI 17	DI 17	ME 17	VE 17	LU 17
VE 18	LU 18	LU 18	JE 18	SA 18	MA 18
SA 19	MA 19	MA 19	VE 19	DI 19	ME 19
DI 20	ME 20	ME 20	SA 20	LU 20	JE 20
LU 21	JE 21	JE 21	DI 21	MA 21	VE 21
MA 22	VE 22	VE 22	LU 22	ME 22	SA 22
ME 23	SA 23	SA 23	MA 23	JE 23	DI 23
JE 24	DI 24	DI 24	ME 24	VE 24	LU 24
VE 25	LU 25	LU 25	JE 25	SA 25	MA 25
SA 26	MA 26	MA 26	VE 26	DI 26	ME 26
DI 27	ME 27	ME 27	SA 27	LU 27	JE 27
LU 28	JE 28	JE 28	DI 28	MA 28	VE 28
MA 29		VE 29	LU 29	ME 29	SA 29
ME 30		SA 30	MA 30	JE 30	DI 30
JE 31		DI 31		VE 31	

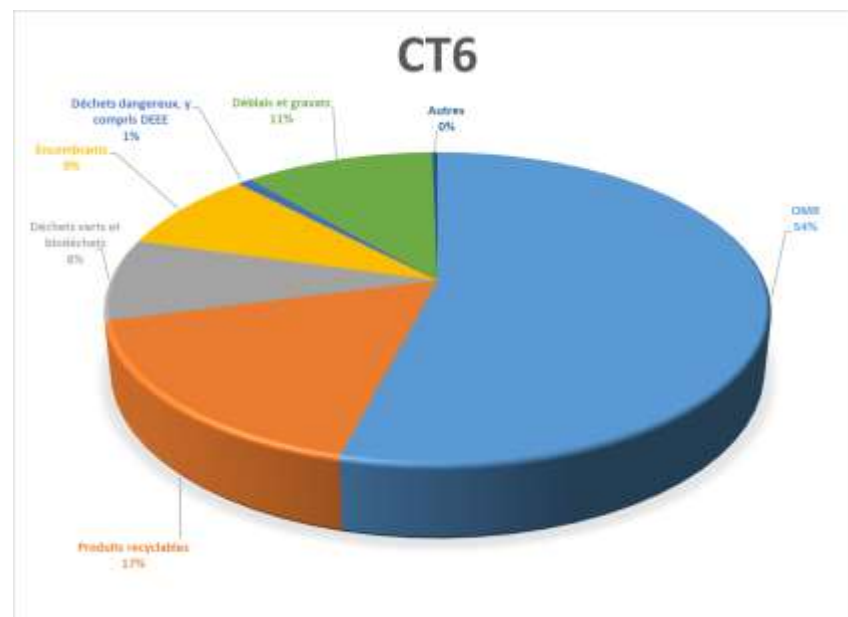
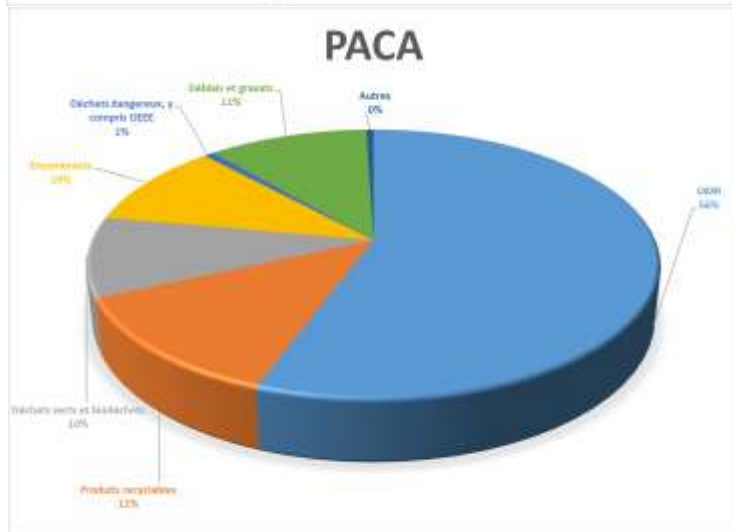
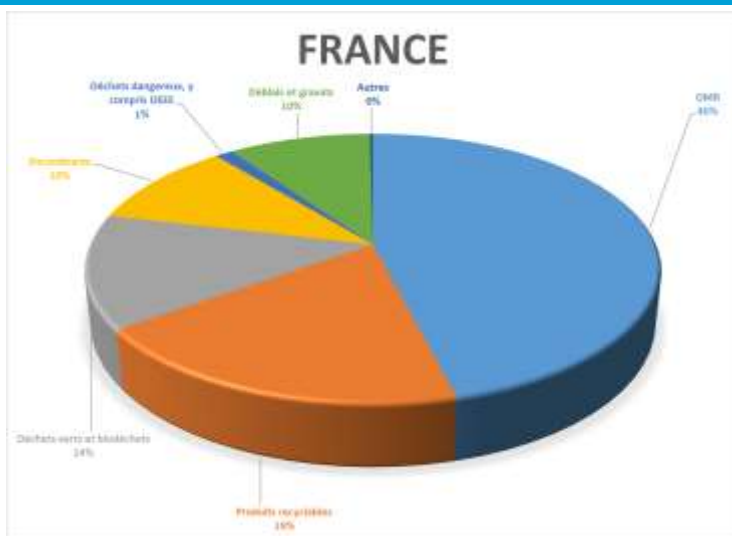
Des résultats qui valident la méthode et l'engagement de tous !

2019	Présence aviaire	Goélands	mouettes
Février	500	100	400
Février	600	240	360
Mars	0	0	0
Mars	15	15	0
avril	50	40% immature	0
Juin	100	100	0
Août	150	100	50 choucas
Août	40	40	0
Août	0	0	0

LE PRÉTRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES



La valorisation 2018 des déchets Territoire du Pays de Martigues / PACA



[source : ADEME / CT6]

La valorisation en déchèterie

Depuis 2011 et la fin de l'aménagement des installations destinées au traitement des déchets, **11 filières supplémentaires** ont été mises en place dans les déchèteries et proposées au usagers afin de recueillir et valoriser leurs déchets.
En 2018, **24 filières sont disponibles**. Elles représentent l'essentiel des filières proposées sur le marché.

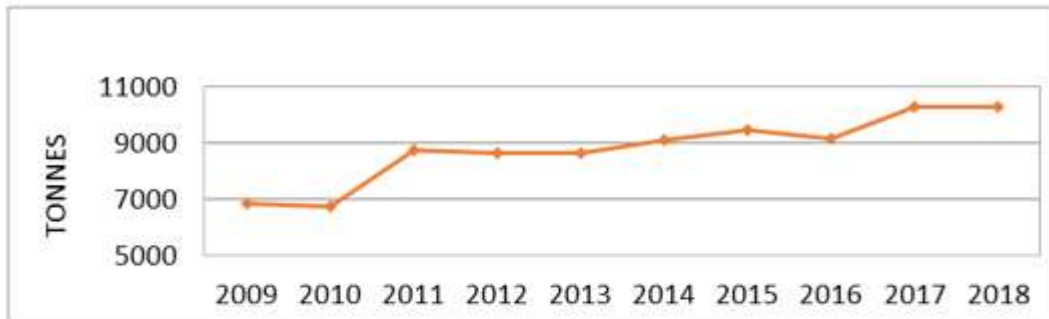
Bilan 2018 de la collecte en déchèterie

DÉCHETS VALORISABLES	3 710,44 t
DÉCHETS VERTS	3 863,34 t
DÉCHETS INERTES	5 045,84 t
ENCOMBRANTS	3 851,62 t
TOTAL =	16 471,24 t

➔ **Taux de valorisation 2018
en déchèterie = 46 %**

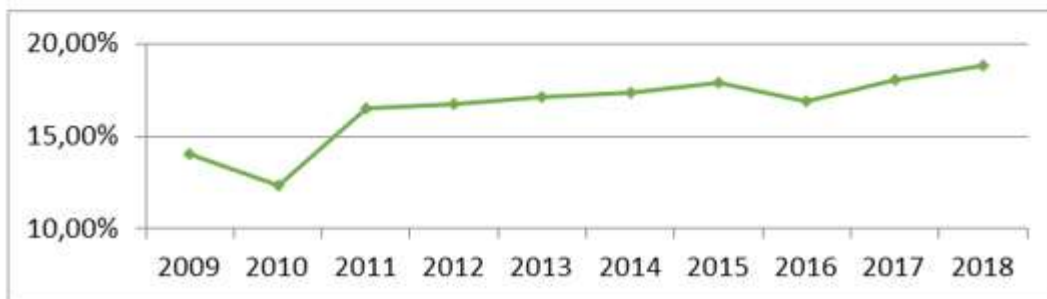
La valorisation sur le Territoire

Evolution annuelle de la valorisation



En 2018, le Territoire du Pays de Martigues a confirmé la tendance de 2017 avec plus de 10 000 tonnes de déchets valorisés.

Evolution annuelle du taux de valorisation



En 2018, la quantité de déchets valorisés étant restée stable et la quantité de déchets enfouie ayant légèrement baissé, le taux de valorisation a progressé de 18 % à 18,8 %.

La collecte sélective des ordures ménagères



Lors de la création de l'INSDN du vallon du Fou, le Territoire s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'amélioration de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets.



bouteilles, pots et bocaux en verre



Journaux, magazines, emballages en carton ou en métal, bouteilles et flacons en plastique



emballages plastiques fins, vaisselle, cartons souillés, restes alimentaires



déchets de jardin, épluchures et restes de fruits et légumes



REALISATION DE CONTRÔLES INOPINES EN INTERNE

Dans le cadre de la certification ISO 14001 des activités du Service Traitement des Déchets, des actions d'améliorations volontaires ont été mises en œuvre.

Il a notamment été réalisé des contrôles inopinés sur les apports de l'ISDND et de la plateforme de compostage depuis octobre 2017.

Cet exercice est très bien accepté par les divers intervenants et permet de sensibiliser ceux-ci sur l'obligation de n'éliminer que des déchets ultimes.



Bilan des contrôles de dépotages inopinés

CHARGEMENTS CONTROLES EN 2019

Alvéole			
conformes	Non conformes	total	% de non -conformités
39	24	63	38 %

Plate-forme de compostage			
conformes	Non conformes	total	% de non -conformités
49	1	50	2 %

Provenance des chargements non-conformes			
déchèteries	services des villes	entreprises	OM
10	6	4	5
40 %	24 %	16 %	20 %

14 contrôles inopinés ont été menés en 2018 et 14 au 1^{er} semestre 2019.

Les résultats ont conduit à des actions de contrôles renforcés en déchèterie, de formation des gardiens de déchèteries et de sensibilisation des agents des services des villes.

Lutte contre les envols



- ✓ Allongement du périmètre de l'alvéole n°2 protégé par des filets anti-envols fixes.
- ✓ Mise en place de filets anti-envols et pare-vent sur caisses mobiles dans l'alvéole n°2.
- ✓ Recouvrement des dépôts de déchets dans l'alvéole n°2 à chaque fin de demi-journée et de manière systématique par vent > 50 km/h.
- ✓ Campagnes hebdomadaires de ramassage des envols + après chaque épisode venteux.

✓ Embauche de 3 emplois saisonniers en juillet et août en renfort des équipes permanentes + renforts ponctuels en cas de besoin.

Lutte contre les envols

En 2018, la procédure « vent » a été déclenchée 81 fois, celle des « grands vents » 23 fois.

L'année 2018 a connu 244 journées venteuses contre 214 en 2017 et 212 en 2016, moitié moins en 2015.

En 2018, 2459 heures ont été consacrées au contrôle et au nettoyage du site et de ses environs, soit 700 heures de plus que l'année précédente.

Il a notamment été recruté cinq emplois saisonniers début 2018 pour apporter du renfort aux agents du site et résorber les dégâts pendant quatre semaines causés par les tempêtes de vent survenues fin 2017.

En 2019, 2104 heures ont été consacrées au nettoyage du site et de ses environs entre janvier et octobre.

QUESTIONS DIVERSES



Renouvellement de la certification ISO 14001

En complément des obligations réglementaires qui lui incombent, le site s'est engagé depuis 6 ans dans une démarche environnementale d'amélioration continue.

L'ensemble des installations du traitement des déchets sont **certifiées ISO 14001 version 2015**.

Un audit de contrôle, réalisé en janvier 2019, a permis de confirmer que le système de management mis en place continue de satisfaire aux exigences de la norme ISO 14001.

Aucun écart majeur n'a été relevé lors de l'exercice 2018.



Alvéole n° 3

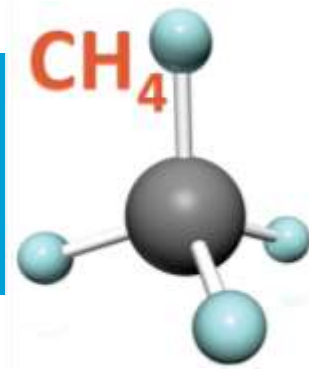
Demande de début d'exploitation

Suite à l'accord reçu des services de l'Etat, pour commencer l'exploitation de l'algéole n°3, avant la fin de l'algéole n°2, le Territoire a lancé un marché pour la pose du géotextile.

Le marché est en cours d'attribution. Les travaux débuterons fin 2019.

L'exploitation de l'algéole n°3 pourra commencer début 2020.

Projet de valorisation du biogaz

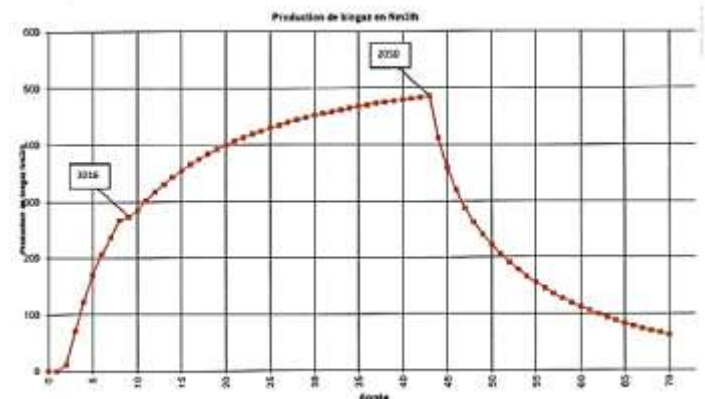
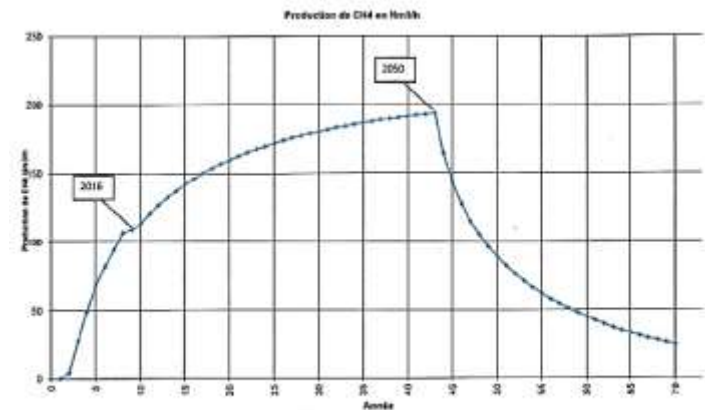


Pour rappel, le Territoire a confié à EODD Ingénieurs Conseils une mission d'évaluation du potentiel gazeux de l'ensemble de l'ISDND du Vallon du Fou et de cartographie des émissions gazeuses.

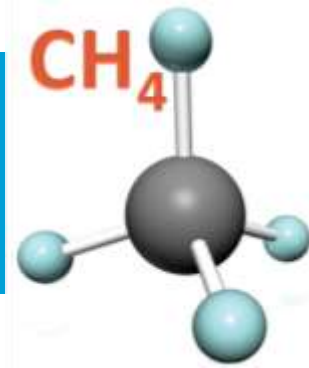
Le gisement de biogaz est déjà suffisant pour envisager sa valorisation énergétique (production de gaz ou d'électricité).

L'intérêt de la valorisation est pluriel :

- ✓ Elle permettra au Territoire de s'engager dans l'optimisation de l'efficacité énergétique et de la performance environnementale de l'installation.
- ✓ Elle offrira un bénéfice économique se traduisant par le rachat de l'énergie produite réinjectée dans le réseau.
- ✓ Elle offrira un avantage fiscal en réduisant la TGAP.



Projet de valorisation du biogaz



En 2018, le Territoire a lancé le marché de travaux de dégazage de l'alvéole n°2, aménagement préparatoire nécessaire à la valorisation.

Le marché est en cours d'attribution. Les travaux débuteront début 2020, à la suite de la pause du géotextile dans l'alvéole n°3.

Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets



Intervention de Monsieur Olivier GAIRALDI,
Région Provence Alpes Côte d'Azur

Nous vous remercions pour votre attention.

Avez-vous des questions ?



TERRITOIRE
PAYS
DE MARTIGUES
—

